

# RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 DU 18 JANVIER AU 24 FÉVRIER EN PARTENARIAT AVEC LA POSTE



Pour la 1<sup>ère</sup> année et afin d'optimiser le Recensement, la Ville de Vichy a confié à La Poste les opérations de collecte des données du recensement. Ce sont donc des agents de La Poste, avec une bonne connaissance de la commune et des habitants, qui se présenteront au domicile des Vichysois à partir du 18 janvier.

Depuis 2004, le recensement est organisé en campagnes annuelles, réalisées par les communes et coordonnées et contrôlées par l'INSEE. À Vichy, la collecte se déroule chaque année auprès de **8 % de la population de la commune**.

Les foyers concernés, seront prévenus à partir du 5 janvier par **un courrier** déposé dans leur boîte aux lettres, et recevront ensuite, **entre le 18 janvier et le 24 février 2024, la visite d'un des agents recenseurs**,

**Nouveauté cette année**, ce ne sont plus des agents recrutés par la Ville mais des agents de La Poste, connaissant bien le secteur et les habitants qui effectueront cette campagne de recensement.

En effet, afin d'optimiser les opérations de recensement, la Ville de Vichy s'est portée volontaire pour participer à l'expérimentation prévue par la Loi PACTE du 11 avril 2019 permettant l'externalisation des opérations de recensement.

Cette année, la Ville a donc conventionné, **avec La Poste pour les opérations de collecte**. Bénéficiant de l'agrément de l'INSEE et forte de campagnes menées dans d'autres régions, La Poste met ainsi à disposition des agents recenseurs volontaires, travaillant exclusivement sur le recensement et possédant une très bonne connaissance du secteur et de ses habitants.

Ce seront donc sans doute des visages familiers que les personnes concernées par le recensement verront se présenter à eux, ce qui facilitera l'enquête de recensement.



☛ Les 8 agents (7 titulaires et 1 remplaçant) sont dotés de carte professionnelle avec photo qu'ils devront présenter lors de leur visite

La Ville de Vichy conserve, pour sa part, la gestion des recueils de données et l'organisation de la collecte

Participer au recensement est important et obligatoire. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires en ligne ou fournis par les agents recenseurs

## Infos pratiques

LE RETOUR DES QUESTIONNAIRES DEVRA SE FAIRE PRIORITAIREMENT PAR INTERNET sur le site <https://le-recensement-et-moi.fr> en utilisant les codes d'accès personnels remis par l'agent recenseur.



Les personnes souvent absentes de leur domicile et ne disposant pas d'un accès à internet, pourront confier leurs questionnaires papiers remplis, sous enveloppe, à un voisin également concerné par le recensement, qui les remettra à leur agent recenseur, ou les retourner directement en mairie, au service population.

☛ *Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au SERVICE POPULATION de la Mairie de Vichy Place de l'Hôtel de Ville - tel 04.70.30.17.21*